

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 08 février 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR L'EMPLOI TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'emploi transféré du SIVU VAL DE SAVE et rappelle que la commune a fait une radiation des cadres. L'agent avait un délai de 2 mois pour se manifester.

Monsieur le Maire fait part du recours gracieux de l'agent contre l'arrêté du 17 octobre 2018 reçu par le Cabinet d'Avocats CABROL. Le Conseil Municipal demande à avoir lecture du recours. Monsieur le Maire lit le recours pendant la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion a étudié le dossier de suppression de poste. A l'unanimité le Comité a émis un avis défavorable à cette suppression de poste.

L'avocate de la commune de Cox a répondu à cette demande de recours gracieux en indiquant que la commune n'acceptait pas ce recours.

DEMANDES DE SUBVENTIONS ECOLES ET COLLEGES

Monsieur le Maire rappelle que la subvention versée aux Ecoles pour les voyages scolaires permet d'aider les familles et les enfants pour que tout le monde participe aux séjours, sans inégalité.

Comme tous les ans, le Collège de Cadours demande une participation aux frais de voyages scolaires pour des élèves de 5^{ème}.

Il y a 7 élèves de la Commune de Cox qui fréquentent le Collège de Cadours. Un groupe d'élève va au Puit du Fou, un autre dans les Pyrénées et un autre aux Châteaux de la Loire. Le coût du voyage est entre 160 à 260 € par élève. Le Conseil Municipal propose que la commune de Cox participe à hauteur de 30 € par enfant.

La classe de CP et CE1 de Marie-Laure Soubiron part en voyage scolaire au village de Marc dans l'Ariège en mai pour un séjour de 3 jours/2nuits. Le coût du voyage est de 180 € par élève. Le Conseil Municipal propose que la commune prenne en charge le 1/3 du séjour soit 60 € par élève. Trois élèves pour la Commune de Cox font partis de ce voyage.

Un enfant résidant à Cox est scolarisé à l'école élémentaire de Cadours. L'établissement organise un voyage dans la forêt des Landes pour un séjour de 4 jours/3 nuits. Le coût du voyage est de 210 € par élève. Le Conseil Municipal décide de donner la même règle de calcul à tous les élèves de la Commune soit le 1/3 du voyage.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants des participations aux voyages scolaires.

PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITE

Monsieur le Maire rappelle que ce programme est initié par l'Education pour doter les écoles de matériels informatiques récents. Ce projet s'appelle « Ecole numérique innovante et ruralité ».

Ce programme permet de percevoir une subvention de 7 000 € pour une dépense de 14 000 € TTC. L'Entente s'est portée candidate.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Ainsi, un audit de nos écoles a eu lieu sur le matériel informatique. Le rapport indiquait qu'il était nécessaire de mettre en place du nouveau matériel informatique.

Pour que toutes les écoles de l'entente scolaire puissent bénéficier de la subvention et de nouveaux matériels informatiques, il était nécessaire de modifier la convention de l'entente. Toutes les écoles de l'entente sont donc éligibles à ce programme et pas que l'école de Cadours.

La commune de Cox gèrera une partie du projet pour l'école du RPI

Une consultation a été faite et Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis AREMAS Informatique de l'Isle Jourdain. Il s'agit d'acheter 2 vidéoprojecteurs et 20 ordinateurs. Le montant du devis s'élève à 11 782, 38 € HT soit 14 138, 86 € TTC. La livraison peut se faire le 19 février.

Le plan de financement sera le suivant : 2 419,34 € de FCTVA et une subvention perçue de 7 000 € ; la part versée par l'entente sera alors de 4 819, 52 € → il y a une erreur dans les chiffres, je ne retrouve pas le total !

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce plan de financement.

INDEMNISATIONS COMMUNES SUITE A LA RESTITUTION AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la garderie de Cox a été achetée par la Communauté de Communes avant la restitution de la compétence des affaires scolaires.

Les communes, hors de la nouvelle entente, demandent à être indemnisées. Il faut estimer le bien, décider d'une clé de répartition et dédommager les autres communes.

Le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, propriétaire actuel de la garderie de Cox, a fait une proposition de cette clé de répartition et du dédommagement.

La valeur comptable nette de la garderie de Cox est de 118 718,32 €. La comptable propose d'amortir sur 30ans, selon la règle comptable M49.

Il reste donc à rembourser la somme de 61 803,76 €.

Une définition de la clé de répartition a été faite par l'ATD. Le vote a eu lieu par le conseil communautaire. Il s'agit d'un combiné entre les 4 taxes et les valeurs soit 19 270, 33 €.

Une proposition a été faite pour un remboursement sur 10 ans par le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans. Trois communes sur quatre ont refusées ce remboursement et demandent un remboursement en une seule fois.

Une autre proposition a été faite pour un remboursement sur 10 ans à partir de la restitution des affaires scolaires.

Les 16 communes des affaires scolaires sont impliquées dans ce choix.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de lissage de reversement de la répartition financière envoyée par courrier aux 16 communes par la Mairie de Cadours et la Mairie de Cox.

La Commune de Pelleport accepte cette proposition, les communes de l'entente accepteront également.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette délibération.

TRAVAUX RD41

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux modifications ont été faites après les travaux terminés suite à des constats.

Il s'agit de réaménagement des accès et voirie au niveau de deux habitations. La Communauté de Communes a pris en charge une partie des frais en tant qu'entretien des voiries. L'autre partie doit être prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette prise en charge par la commune.

CLOCHES

Les cloches n'ont pas sonné pendant quelques jours car la centrale de commande est endommagée suite à la foudre tombée sur l'église il y a plusieurs mois.

Une centrale provisoire a été mise en place en attendant une réparation définitive.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier à l'assurance pour les informer de ce sinistre. La commune est en attente de la décision de l'assurance pour une prise en charge des frais.

AMORTISSEMENT FOND DE CONCOURS VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un pool routier avec une somme déterminée. Nous pouvons augmenter cette somme, la moitié payée par la commune et l'autre moitié par la communauté de communes. Il s'agit d'une régularisation comptable.

Nous devons amortir ce fond de concours. Une délibération doit être donc prise pour donner un délai d'amortissement. Une route a une durée de vie en moyenne de 8 ans.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité pour que ce fond de concours soit amorti en un an.

CIMETIERE

Monsieur le Maire a été contacté par une personne, M. GATTE.

Il se propose de faire le plan du cimetière gratuitement, de créer un fichier Excel en précisant les noms des personnes dans la sépulture, de scanner toutes les concessions et de les intégrer dans ce même fichier pour alerter lorsque la concession dépasse la durée.

Cette personne propose de faire également le règlement du cimetière, elle guide également la procédure pour les reprises de sépultures.

M. Gatte a fait les plans de cimetières de Cornebarrieu Village, Drudas et il fait actuellement les cimetières de Grenade et Ondes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet.

DESIGNATION DE 4 VOIES POUR ADRESSAGE

La Poste, qui s'occupe de l'adressage des rues, indique qu'il est nécessaire de renuméroter quatre voies en métrique ou seyes.

L'agent de La Poste propose ainsi que la zone urbanisée de la rue des métiers soit numérotée en seyes puis métrique pour la fin de cette rue. Cette proposition permet ainsi de pouvoir numéroté et intégrer de nouvelles habitations sur des terrains constructibles.

L'avenue Bellevue sera numérotée en seyes puis métrique.

La route de St Menne sera numérotée en métrique.

Une nouvelle réunion sera programmée pour suivre le projet.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Pour éviter des confusions, l'agent indique qu'il est nécessaire de renommer des impasses qui ont des noms similaires des rues adjacentes.

La Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération avec l'intégration de nouveaux noms de rues : impasse de la Gravette, de Roudouly, Route de St Menne, Route de Caces,

POINT SUR LA CONSTRUCTION DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe qu'une formation du logiciel, pour construire le site, a été faite en Mairie il y a 2 semaines.

Monsieur le Maire présente en séance le site internet de la commune de Cox qui est en cours de construction.

Une nouvelle formation devra être programmée pour améliorer la police des caractères, intégrer un calendrier, intégrer des questions/réponses ouvertes au public à destination du Conseil Municipal. Le bandeau du site doit être finalisé par le prestataire.

Le site pourra ensuite être rendu public.

DIVERS

- Une réunion sur le Projet de Territoire a eu lieu le 05 février 2019. Une restitution du questionnaire, envoyé l'automne dernier, a été présentée en séance. 4,4 % des personnes ont répondu, le taux est plutôt favorable. Les Hauts Tolosans ont décidé de reconduire ce type de questionnaire. Une présentation de plusieurs axes des projets a été faite sur : l'environnement, les transports collectifs, l'activité économique, la politique agricole conservatrice, le développement des services à la personne, le développement du tourisme, le Comité Bassin d'Emploi (CBE), ...
- Pour faciliter le fonctionnement de l'entente scolaire et surtout la gestion de la commune, une nouvelle sensibilisation a été envoyée auprès du Préfet avec en copie 2 sénateurs et le Président de la République. La loi NOTre a mis en danger certaines communes au niveau financier, ressources humaines, ... L'entente scolaire pourrait être ainsi remplacée par un Syndicat. Une rencontre aura lieu le vendredi 15 février à la Préfecture pour rencontrer le Secrétaire Général.
- Un problème de circulation au croisement central de Cox est signalé. Des véhicules sont garés à droite et à gauche en direction de Lagraulet St Nicolas. Il y a risque de danger pour les voitures garées dans le virage. Les propriétaires de ces véhicules sont dans leur droit selon le Code de la Route, aucune action ne peut être faite.
- Le bâtiment de l'ancienne poste est un bâtiment communal. Ce bâtiment pourrait être utilisé pour une mairie, une maison des Associations ou autres. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir et à proposer des idées. Un choix pourra être fait pour réhabiliter ce bien communal.

Membres du CM présents : Mmes M-C Wartelle, C. Oudin, E. Teysières, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, M. Samazan, B. Larribère, P. Link.

Membres du CM excusés : Mr J. Dirat,